

## Fiche de Données de Sécurité / Fiche Signalétique According to Regulation (EC) No 1907/2006 (REACH)

Date d'impression: 05-09-2012

Numéro de révision: 1

Date de révision: 05-09-2012

### 1. IDENTIFICATION DE LA SUBSTANCE/PREPARATION ET DE LA SOCIETE/ENTREPRISE

<b>Marque commercial:</b>	LEXAN*
<b>Code du produit:</b>	3412R-739-0-NOR
<b>Nom du produit:</b>	Polycarbonate [CASRN 25971-63-5], verre rempli
<b>Type de produit:</b>	Produit commercial
<b>Utilisation recommandée:</b>	Peut être utilisée pour produire des pièces moulées ou extrudées ou comme composant d'autres produits industriels
<b>Société:</b>	SABIC Innovative Plastics B.V. Plasticslaan 1 P.O. Box 117 4600 AC Bergen op Zoom Pays-Bas
<b>Producteur, importateur, fournisseur:</b>	SABIC Innovative Plastics B.V. Plasticslaan 1 P.O. Box 117 4600 AC Bergen op Zoom Pays-Bas
<b>Numéro de téléphone d'appel d'urgence:</b>	Bergen op Zoom +31(0)164-292911 (24/24)
<b>E-mail:</b>	webinquiries@sabic-ip.com

## 2. IDENTIFICATION DES DANGERS

**Aperçu des urgences:**

- Granules inodores ou d'odeur légère
- La matière déversée peut entraîner un danger de surface glissante
- Peut se consumer dans un incendie en dégageant une épaisse fumée toxique
- Le plastique fondu peut provoquer des brûlures thermiques sévères
- Les émanations produites pendant la transformation du produit fondu peuvent entraîner une irritation des yeux, de la peau et des voies respiratoires. Une surexposition sévère peut entraîner nausées, maux de tête, frissons et fièvre. Pour d'éventuels effets supplémentaires, voir ci-après.
- Les opérations secondaires comme le broyage, le ponçage ou le sciage peuvent générer des poussières pouvant constituer un danger respiratoire ou un danger d'explosion.

**Contact avec la peau:**

Le contact provoque une irritation de la peau.

**Contact avec les yeux:**

Les particules de résine, comme d'autres matières inertes, sont machinalement irritantes pour les yeux.

**Inhalation:**

Irritant pour les voies respiratoires.

**Ingestion:**

De par leur forme, l'ingestion des granules est peu probable .

**Autres informations:**

Refroidir rapidement la peau à l'eau froide après contact avec le produit fondu. Peut dégager des gaz dangereux lors du chauffage. Des vapeurs dangereuses peuvent aussi se former durant les opérations qui suivent la fabrication initiale.

## 3. COMPOSITION/INFORMATION SUR LES COMPOSANTS

Selon les Directives CE 1999/45/EC ou 1272/2008/EC, n'est pas une substance ni une préparation dangereuse.

## 4. PREMIERS SECOURS

**Inhalation:**

Amener la victime à l'air libre en cas d'inhalation de fumées de surchauffe ou de combustion. Si les troubles se prolongent, consulter un médecin.

**Contact avec la peau:**

Refroidir rapidement à l'eau froide après contact avec le polymère chaud. Laver immédiatement et abondamment avec de l'eau et du savon. Consulter un médecin.

**Contact avec les yeux:**

Rincer immédiatement à grande eau. Après avoir rincé une première fois, enlever toute lentille de contact et continuer à rincer pendant au moins 15 minutes. Si l'irritation oculaire persiste, consulter un médecin spécialiste.

**Ingestion:**

Pas de dangers qui requièrent des mesures spéciales de premiers secours.

**Précautions:**

Refroidir le produit ayant fondu sur la peau avec beaucoup d'eau. Ne pas enlever le produit solidifié. Ne pas racler le polymère de la peau.

## 5. MESURES DE LUTTE CONTRE L'INCENDIE

<b>Température d'auto-inflammabilité:</b>	630°C (1166°F) , évalué.
<b>Dangers d'explosion:</b>	
supérieure:	indéterminé
inférieure:	indéterminé
<b>Moyen d'extinction approprié:</b>	Utilisez un agent chimique sec, CO2, pulvérisation d'eau ou de mousse d'alcool. L'eau est le meilleur agent d'extinction. Le dioxyde de carbone et les agents chimiques secs ne sont pas généralement recommandés, car leur faible capacité à refroidir ne garantit pas une extinction totale, surtout dans les cas de feux de résines plus importants. .
<b>Moyen d'extinction à ne pas utiliser pour des raisons de sécurité:</b>	Ne pas utiliser un jet d'eau concentré, qui pourrait répandre le feu.
<b>Produits de décomposition dangereux:</b>	La combustion produira une fumée dense et noire contenant des produits de combustion dangereux, Oxydes de carbone, hydrocarbures, Fluorure d'hydrogène, fluorure de carbonyle, Hydrocarbures fluorés.
<b>Equipements spéciaux pour la protection des intervenants:</b>	En cas d'incendie, porter un appareil de protection respiratoire autonome (NEN-EN137).
<b>Dangers spécifiques:</b>	Éviter l'accumulation de charges électrostatiques. Pendant la manipulation du produit, les poussières peuvent former un mélange explosif avec l'air. La décomposition par la chaleur peut provoquer le dégagement de gaz et de vapeurs irritants.

## 6. MESURES À PRENDRE EN CAS DE DISPERSION ACCIDENTELLE

<b>Méthodes de nettoyage:</b>	Balayer et déposer avec une pelle dans des réceptacles appropriés pour l'élimination. Éviter de créer des nuages de poussière de poudre en utilisant une brosse ou de l'air comprimé.
<b>Précautions individuelles:</b>	Voir la section 8.
<b>Précautions pour la protection de l'environnement:</b>	Ne pas déverser dans des eaux de surface ou dans les égouts. Ne pas décharger dans l'environnement.

## 7. MANIPULATION ET STOCKAGE

<b>Manipulation:</b>	À manipuler conformément aux bonnes pratiques d'hygiène industrielle et aux consignes de sécurité. Prévoir une ventilation et un système de collecte de poussières appropriés au niveau de l'équipement. Éviter toute formation de poussière. Toutes les pièces métalliques des mélangeurs et des machines de mise en oeuvre doivent être mises à terre.
<b>Stockage:</b>	Conservé hermétiquement fermé dans un endroit sec et frais. Tenir à l'écart de la chaleur et des sources d'ignition.

## 8. CONTRÔLE DE L'EXPOSITION/PROTECTION INDIVIDUELLE

<b>Limites d'exposition:</b>	No components with information, unless noted below
<b>Mesures d'ordre technique:</b>	En cas de fumées dangereuses, porter un appareil de protection respiratoire autonome. Porter un écran-facial et des vêtements de protection en cas de problèmes lors de la mise en oeuvre. Manipuler conformément aux bonnes pratiques d'hygiène industrielle et de sécurité relatives aux produits diagnostics. Prévoir une ventilation et une évacuation appropriées au niveau des équipements et des endroits où la poussière peut se former.
<b>Protection des mains:</b>	Gants de protection, NEN-EN 374.
<b>Protection des yeux:</b>	Lunettes de sécurité avec protections latérales. (NEN-EN 165-166).
<b>Protection respiratoire:</b>	En cas de fumées dangereuses, porter un appareil de protection respiratoire autonome. En cas de ventilation insuffisante, porter un appareil de protection respiratoire approprié. (NEN-EN149).
<b>Protection de la peau et du corps:</b>	Vêtements de protection à manches longues (NEN-EN 340-369-465).
<b>Mesures d'hygiène:</b>	Lors de l'utilisation, ne pas manger, boire ou fumer.

## 9. PROPRIÉTÉS PHYSIQUES ET CHIMIQUES

<b>État physique:</b>	solide
<b>Aspect:</b>	granulés
<b>Couleur:</b>	Same as color code
<b>Odeur:</b>	aucun(e)
<b>Point/intervalle de fusion:</b>	divers
<b>Température d'auto-inflammabilité:</b>	630°C (1166°F) évalué
<b>Pression de vapeur:</b>	négligeable
<b>Hydrosolubilité:</b>	insoluble
<b>Taux d'évaporation:</b>	négligeable
<b>Densité:</b>	> 1; (eau = 1)
<b>Teneur (%) en COV (composés organiques volatils):</b>	négligeable
<b>Dangers d'explosion:</b>	
supérieure:	indéterminé
inférieure:	indéterminé

## 10. STABILITÉ ET RÉACTIVITÉ

<b>Stabilité:</b>	Stable dans des conditions normales d'utilisation. Une polymérisation dangereuse ne se produit pas.
<b>Conditions à éviter:</b>	Eviter les températures supérieures à 630 °C. Ne pas surchauffer, afin d'éviter une décomposition thermique. Peut dégager des gaz dangereux lors du chauffage.
<b>Produits de décomposition dangereux:</b>	traces de, phenol , alkylphenol, diarylcarbonate, fluorure de carbonyle, Fluorure d'hydrogène, Hydrocarbures fluorés.

## 11. INFORMATIONS TOXICOLOGIQUES

<b>DL50/orale/rat:</b>	>5000 mg/kg
<b>DL50/cutanée/lapin:</b>	>2000 mg/kg
<b>Toxicité subchronique:</b>	donnée non disponible
<b>Irritation primaire:</b>	Irritation de la peau
<b>IARC:</b>	N'est pas listée
<b>OSHA:</b>	non réglementé
<b>NTP:</b>	Non testé
<b>Remarques:</b>	Les données toxicologiques ont été reprises de produits d'une composition similaire.
<b>Études spéciales:</b>	<p>Noir de carbone: Le Centre international de recherche sur le cancer (CIRC) a déterminé que le noir de carbone est un cancérigène de classe 2B (cancérigène avéré chez l'animal et cancérigène humain possible) par inhalation. Les rats exposés à des doses élevées de noir de carbone par inhalation présentent des taux supérieurs de fibroses pulmonaires et de tumeurs pulmonaires de façon statistiquement significative.</p> <p>Carbon Black: The scientific discussions about the carcinogenic potential of inorganic low solubility particles (fine dust) including carbon black has not been concluded. Many inhalation toxicologists believe the lung fibrosis and tumors that developed in rats following exposure to carbon black result form massive accumulation of small dust particles that overwhelm the clearance mechanism and produce what is termed "lung overload," an effect considered to be rat specific and not relevant to humans. In addition, based on epidemiological studies, no causal link between carbon black exposure and cancer risk in humans has been demonstrated.</p>

## 12. INFORMATIONS ÉCOLOGIQUES

<b>Effets écotoxicologiques:</b>	Ne pas déverser dans des eaux de surface ou dans les égouts.
<b>Autres informations:</b>	Aucune atteinte à l'environnement n'est connue ou prévisible dans les conditions normales d'utilisation.
<b>Allemagne VCI (WGK):</b>	0

## 13. CONSIDÉRATIONS RELATIVES À L'ÉLIMINATION

<b>Déchets de résidus / produits non utilisés:</b>	Dans la mesure du possible le recyclage est préférable à l'élimination ou à l'incinération. Eliminer le produit conformément à la réglementation locale en vigueur.
<b>No de déchet suivant le CED:</b>	702 - DECHETS PROVENANT DE LA FFDU DE MATIERES PLASTIQUES, CAOUTCHOUC ET FIBRES SYNTHETIQUES

## 14. INFORMATIONS RELATIVES AU TRANSPORT

**Classe de Transport:** non réglementé

**Dot:**

**ADR/RID**

**IMDG**

**ICAO**

**IATA-DGR**

## 15. INFORMATIONS RÉGLEMENTAIRES

Cette substance est classée et étiquetée conformément à l'Annexe I de la Directive 67/548/CEE, modifiée.

Phrase(s) de risque

Phrase(s) de sécurité

### Inventaires internationales:

<b>TSCA (États-Unis):</b>	Listé
<b>DSL (Inventaire canadien):</b>	Listé
<b>EINECS/ELINCS (Europe):</b>	Listé
<b>ENCS (Japon):</b>	Listé
<b>IECSC (Chine):</b>	Listé
<b>KECL (Corée):</b>	Listé
<b>PICCS (Phillipines):</b>	Listé
<b>AICS (Inventaire australien de produits chimiques):</b>	Listé
<b>Nouvelle-Zélande</b>	Listé
<b>Informations relatives à REACH:</b>	Pour les informations sur ce produit relatives à REACH, contacter <a href="mailto:webinquiries@sabic-ip.com">webinquiries@sabic-ip.com</a>

### Autres informations d'inventaire:

Une entrée « Listé » ci-avant signifie que tous les composants chimiques sont répertoriés par la liste d'inventaire correspondante et/ou qu'une exemption de qualification existe pour un ou plusieurs des composants. Une entrée « N'est pas listée » ou « non classé » signifie que l'importation ou la fabrication d'un ou de plusieurs des composants est restreinte dans ce pays ou dans cette région. Les articles sont exemptés d'enregistrement et ne sont donc pas répertoriés dans les inventaires chimiques nationaux.

### Proposition californienne 65:

Les composants de ce produit répertoriés par l'État de Californie comme provoquant le cancer et/ou des effets sur la reproduction sont repris ci-après:

Composants	% en poids	Proposition californienne 65:
Noir de carbone 1333-86-4	0.1-1.0	Listed: February 21, 2003 Carcinogenic. (airborne, unbound particles of respirable size)
Fibrous Glass 65997-17-3	10-30	Listed: July 1, 1990 Carcinogenic. (airborne, unbound particles of respirable size)

### Directive européenne 2002/95/CE (RoHS):

The subjected product is in compliance with EU RoHS Directive 2002/95/EC. All below chemicals are not employed in the manufacture of the product: a.Cadmium and its compounds, b.Lead and its compounds, c.Mercury and its compounds, d.Hexavalent chromium compounds, e.Polybrominated biphenyls (PBBs), f.Polybrominated diphenyl ethers (PBDEs including Deca-BDE). The trace levels of heavy metals may be present as impurities within threshold limits (<0.1% for Pb, Hg, Cr VI, and <0.01% for Cd). We are disclosing this information, to the best of our knowledge, based upon data from our raw material manufacturers.

## 16. AUTRES INFORMATIONS

### Texte des phrases R mentionnées sous l'article 3

LEXAN\* est une marque déposée de SABIC Innovative Plastics IP BV

### MSDS Scope:

Europe: Conforms to Regulation (EC) No 1907/2006 (REACH)

This document is also applicable in other countries and regions.

### Préparé par:

Product Stewardship & Toxicology

**AVIS DE NON-RESPONSABILITÉ:** Les informations contenues dans cette Fiche de données de sécurité (FDS) sont basées sur les réglementations de communication des dangers de votre pays ou région et sont destinées aux personnes visées par ces réglementations. Ces informations ne sont ni conçues ni recommandées pour quelque autre utilisation que ce soit ou par quelque autre personne que ce soit, y compris vis-à-vis de la conformité à d'autres législations. SABIC Innovative Plastics ne garantit pas la compatibilité de la présente FDS vis-à-vis de l'utilisation de tout autre produit ou matière qui ne serait pas spécifiquement identifié dans la présente. SABIC Innovative Plastics ne garantit ni l'exactitude ni l'authenticité de la présente FDS si elle n'a pas été directement obtenue auprès de SABIC Innovative Plastics, ou publiée ou affichée sur un site Internet de SABIC Innovative Plastics. Toute modification de la présente FDS est strictement interdite à moins d'une autorisation spéciale de SABIC Innovative Plastics. La présente FDS est basée sur des informations considérées comme fiables mais peut être soumise à modification lorsque de nouvelles informations deviennent disponibles. La totalité des conditions d'utilisation étant impossible à prévoir, des mesures de sécurité supplémentaire peuvent être nécessaires. L'utilisation de cette matière n'étant pas sous le contrôle de SABIC Innovative Plastics, chaque utilisateur est responsable de sa propre détermination des conditions de manipulation adaptées et sécuritaires de cette matière dans son application spécifique. SABIC INNOVATIVE PLASTICS N'ASSUME AUCUNE RESPONSABILITÉ ET NE DONNE AUCUNE ASSURANCE, EXPRESSE OU IMPLICITE, Y COMPRIS QUANT À LA VALEUR COMMERCIALE OU L'ADAPTATION À UNE APPLICATION SPÉCIFIQUE. Il est de la responsabilité de chaque utilisateur de lire et de comprendre les présentes informations et de les incorporer dans les programmes de sécurité de son site, comme exigé par les normes et les réglementations de communication des dangers en vigueur.

**Fin de la Fiche de Données de Sécurité**